

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INFOGRAPHIE – CONCEPTION ET REALISATION SONORE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

<p>CODE : 75 67 12 U31 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INFOGRAPHIE – CONCEPTION ET REALISATION SONORE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
 - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
 - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ d'appréhender un environnement sonore tant du point de vue de la prise de son que de la restitution des sons ;
- ◆ d'utiliser des techniques pour récupérer, importer, transformer et mélanger des sons en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- ◆ d'utiliser d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- ◆ de justifier la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En se servant de techniques traditionnelles d'animation et à partir d'un sujet donné, les critères de qualité professionnelle ayant été prédéfinis et en tenant compte des lois fondamentales de la physique du mouvement :

- ◆ rédiger le synopsis de la narration ;
- ◆ créer le story-board de base ;
- ◆ réaliser l'animation ;
- ◆ justifier les stratégies et méthodes utilisées dans un processus d'auto-évaluation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Infographie-Animation artistique », code : 61 12 05 U31 D1 dispensée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Mathématique appliquée à l'acoustique	CT	B	16
Acoustique appliquée	CT	B	24
Acoustique appliquée : laboratoire	CT	S	48
3.2. Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en mathématique appliquée à l'acoustique

dans le respect des lois de la physique :

- ◆ de décrire le son comme une onde et de citer les caractéristiques qui s'y rapportent telles que longueur d'onde, fréquence, périodes, déphasage, puissance, gain ;
- ◆ de représenter un son par ses diagrammes temporels et fréquentiels ;
- ◆ d'appréhender, à partir des séries de Fourier, la décomposition d'une onde sonore en sa fondamentale et ses différentes harmoniques ;
- ◆ d'expliciter les grands principes des modulations analogiques et numériques ;

en acoustique appliquée

- ◆ de décrire les différents appareillages appropriés à la lecture, l'enregistrement et la modification des sons analogiques tels que notamment :
 - ◆ magnétophone à bande multiple,
 - ◆ chambre d'échos,
 - ◆ unités de réverbération,
 - ◆ processeur de distorsion,
 - ◆ filtre multi bandes,
 - ◆ harmoniseur,
 - ◆ vocodeur ;
- ◆ de définir les notions de distorsion harmonique, de compression, de bruit parasite, de filtrage, d'égalisation sonore et de multipiste ;
- ◆ d'appréhender les différents paramètres qui peuvent influencer l'environnement sonore et les méthodes qui permettront de les modifier ;

en acoustique appliquée : laboratoire

les critères de qualité étant prédéfinis, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition :

- ◆ de mettre en œuvre les procédures de contrôle et de sauvegarde ;
- ◆ de contrôler l'outil informatique ;
- ◆ d'importer des sons dans un logiciel informatique de traitement ;
- ◆ d'effectuer les différentes corrections nécessaires afin d'atteindre une qualité professionnelle ;
- ◆ d'intégrer des effets spéciaux;
- ◆ de mélanger plusieurs sons, de les synchroniser ;
- ◆ De finaliser un montage sur un support adapté.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *les critères de qualité étant prédéfinis, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les principes de base de l'acoustique et en respectant les procédures de contrôle de l'outil informatique et de sauvegarde :*

- ◆ de sélectionner des sons et de les importer dans un logiciel de traitement ;
- ◆ de modifier des sons afin de leur donner une qualité professionnelle ;
- ◆ d'intégrer des effets spéciaux afin de créer une atmosphère sonore
- ◆ de finaliser un montage son sur un support adapté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le sens esthétique développé,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ des potentialités créatrices de l'étudiant,
- ◆ la pertinence des choix effectués.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours d'« Acoustique appliquée : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.